

Fiche de candidature 2026

pour le concours d'entrée en

Master professionnel de journalisme

► À renvoyer au plus tard le lundi 2 mars 2026,
le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
IJBA • 1, rue Jacques Ellul 33080 Bordeaux Cedex

NOM <small>(en majuscules)</small>	Nom marital
Prénom	Civilité M./Mme/ne se prononce pas Nationalité
Date et lieu de naissance. / / à	Âge
Permis B: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en cours	
Adresse :	
N° et rue	
Code postal Ville	
Contacts :	
Tél.	Portable.....
E-mail :	
N° de téléphone pour convocation urgente (parents, travail, etc.)	

- Étudiant·e inscrit·e en 3^e année de Licence **ou** étudiant·e titulaire d'une Licence ou plus
 Diplôme :
- Étudiant·e titulaire d'un diplôme de niveau II avec 180 crédits ECTS ou + :
ATTENTION, il vous est demandé de joindre à l'envoi postal l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel **et** les relevés de notes faisant apparaître les crédits ECTS
- Étudiant·e inscrit·e en 3^e année dans un établissement délivrant un diplôme de niveau II avec 180 crédits ECTS ou + :
ATTENTION, il vous est demandé de joindre à l'envoi postal l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel **et** les relevés de notes des deux premières années faisant apparaître 120 crédits ECTS
- Candidat·e à une validation d'acquis professionnels (VAP) justifiant de 5 ans d'activité professionnelle
 > Retirer un dossier VAP à la Formation continue et le déposer simultanément à l'IJBA et à la Formation continue, université Bordeaux Montaigne - Domaine Universitaire - 33607 Pessac Cedex)

Votre scolarité et/ou votre activité durant les 5 dernières années

	Intitulé de la formation ou nature de l'emploi	Nom de l'établissement ou de l'entreprise
2021 - 2022
2022 - 2023
2023 - 2024
2024 - 2025
2025 - 2026

Langues pratiquées

	lu	écrit	parlé
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous suivi des classes, des stages ou des formations préparatoires aux concours des écoles de journalisme ?

oui non

Si oui lesquelles ?

.....

NOM **Prénom**

Etes-vous boursier-e **non** **oui (fournir attestation de bourse définitive)**

Si oui, précisez votre échelon actuel : 0bis 1 2 3 4 5 6 7

Profession du parent 1 n° **Profession du parent 2 n°**

Utilisez la nomenclature des catégories socioprofessionnelles pour répondre ci-dessous :

10 Agriculteurs exploitants

21 Artisans

22 Commerçants et assimilés

23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

31 Professions libérales

33 Cadres de la fonction publique, officier et élève officier des armées

34 Professeurs, professions scientifiques, médecin hospitalier, interne des hôpitaux

35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

42 Instituteurs et assimilés, maître auxiliaire, maître d'internat et surveillant d'externat (MISE), conseiller d'éducation

43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 Clergé et religieux

45 Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique

46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

47 Techniciens

48 Contremaîtres, agents de maîtrise

52 Employés civils et agents de service de la Fonction publique, aide éducateur

53 Policiers et militaires

54 Employés administratifs d'entreprise

55 Employés de commerce

56 Personnels des services directs aux particuliers

61 Ouvriers qualifiés

66 Ouvriers non qualifiés

69 Ouvriers agricoles

71 Retraités anciens agriculteurs exploitants

72 Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise

73 Retraités anciens cadres et professions intermédiaires

76 Retraités anciens employés et ouvriers

81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé

82 Autres personnes sans activité professionnelle

99 Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.

Si vous êtes en situation de handicap et si vous avez besoin de matériel spécifique ou de conditions particulières pour composer aux épreuves écrites, cochez cette case et joignez les justificatifs à votre dossier.
Nos services prendront contact avec vous par téléphone ou par mail.

Candidatures précédentes

Avez-vous déjà déposé un dossier de candidature à l'Institut de Bordeaux ?	2022	2023	2024	2025
Avez-vous déjà été convoqué aux épreuves écrites à Bordeaux ?	2022	2023	2024	2025
Avez-vous déjà été convoqué à l'entretien oral à Bordeaux ?	2022	2023	2024	2025

Document à conserver par le candidat • Examen 2026

Rappel des modalités de concours

L'INSCRIPTION AU CONCOURS

Attention, l'inscription au concours 2026 de l'IJBA se décompose en **deux** phases :

1/ une transmission de pièces administratives par voie postale

ET

2/ une inscription en ligne via une plateforme

Détails de la procédure

1/ PHASE 1

À partir du **lundi 12 janvier 2026 et jusqu'au lundi 2 mars 2026 (cachet de la Poste faisant foi)**, vous devez compléter et renvoyer PAR COURRIER les documents nécessaires à votre pré-inscription.

TÉLÉCHARGER LE DOSSIER :

<https://www.ijba.u-bordeaux-montaigne.fr/le-concours/>

RÉGLER LES FRAIS D'INSCRIPTION :



<https://guichet.u-bordeaux-montaigne.fr/evts/IJBACONCOURS/2026IJBAConcours>

Tou.tes les candidat.es doivent adresser à l'IJBA :

- La fiche de candidature 2026

- L'attestation de paiement des frais de concours de 75 € si vous n'êtes pas boursier ou boursière, OU une copie de l'attestation définitive du CROUS 2025-2026 si vous êtes boursier ou boursière OU une attestation d'inscription si vous relevez du dispositif "La Chance pour la diversité dans les médias".
- Une copie du diplôme ou du relevé de notes du Baccalauréat
- Une copie du diplôme ou du relevé de notes du dernier diplôme obtenu
- Si vous êtes étudiant·e, une copie du certificat de scolarité pour l'année en cours
- Une copie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport

Attention, aucun accusé-réception de votre dossier ne sera communiqué de notre part (en revanche, nous vous recommandons très fortement d'utiliser un service de type « lettre suivie »).

2/ PHASE 2

À partir du lundi 12 janvier 2026 et jusqu'au lundi 2 mars 2026, vous pourrez accéder à la plateforme numérique de dépôt de vœux **eCandidat** pour poursuivre et finaliser votre inscription au concours de l'IJBA, sous forme DÉMATÉRIALISÉE, en utilisant le lien suivant : <https://ecandidat.u-bordeaux-montaigne.fr/>

Il sera nécessaire de créer votre compte, puis de sélectionner le Master Journalisme.

Déposez votre CV.

Toutes les étapes du processus d'inscription, y compris le paiement des frais de concours, devront être accomplies dans le strict respect des délais indiqués ci-dessus. Toute procédure hors délai entraînera un rejet de candidature.

Le fichier contenant les réponses aux épreuves devra être déposé sur la plateforme dans un second temps, à partir du 20 mars 2026.

N.B: Pour tou.tes les candidat.es ayant un diplôme étranger, qu'ils/elles soient ou non de nationalité étrangère et résidant ou non dans un pays étranger, il est **impératif** de prendre contact avec la Direction de la Scolarité de l'université dans les meilleurs délais à : admissions.masters@u-bordeaux-montaigne.fr

Les candidat·es à une VAP doivent renvoyer le dossier de candidature à l'IJBA et retirer simultanément un dossier auprès du service de la formation continue de l'université Bordeaux Montaigne (renseignement au 05 57 12 47 00).

> Voir également les compléments d'information en page 2.

CALENDRIER DU RECRUTEMENT 2026

12 janvier 2026	ouverture officielle des inscriptions au concours de l'IJBA.
2 mars 2026	date limite d'envoi par la Poste de documents de pré-inscription, cachet de la Poste faisant foi.
2 mars 2026	date limite d'inscription finalisée sur la plateforme eCandidat Bordeaux Montaigne.
20 mars 2026	envoi par mail, à chaque candidat·e, de son numéro de candidat IJBA, du sujet des épreuves écrites et de leurs modalités.
31 mars 2026	date limite de dépôt par chaque candidat·e des épreuves écrites sur la plateforme eCandidat Bordeaux Montaigne et du CV.
4 mai 2026	annonce des résultats de la phase d'admissibilité.
A partir du 12 mai 2026	envoi par mail des convocations à l'épreuve orale aux candidat·es admissibles.
27-28-29 mai 2026	entretiens oraux pour les candidat·es admissibles, en visioconférence.
A partir du 2 juin 2026	annonce des résultats définitifs (liste des admis et liste complémentaire).

DÉROULEMENT DU CONCOURS

Comme en 2025, le concours d'entrée à l'IJBA 2026 est organisé **intégralement à distance**. Il comporte une étape d'admissibilité et une étape d'admission.

1/ ÉTAPE D'ADMISSIBILITÉ :

A partir du vendredi 20 mars 2026, les candidat·es dont l'inscription au concours de l'IJBA a été validée, recevront par mail leur numéro de candidat·e, le détail des épreuves écrites d'admissibilité qu'il leur sera demandé de produire, ainsi que leurs modalités. Chaque candidat·e devra déposer son travail achevé sur la plateforme eCandidat, **au plus tard le mardi 31 mars 2026**.

2/ ÉTAPE D'ADMISSION :

Les candidat·es admissibles recevront leur convocation à l'épreuve orale **à partir du lundi 4 mai 2026**. Ces épreuves se tiendront par visioconférence **les mercredi 27 mai, jeudi 28 mai et vendredi 29 mai 2026**.

Pour information, chaque jury est composé de deux membres : un·e enseignant·e et un·e professionnel·le. L'entretien dure 50 minutes. Ses modalités seront dévoilées ultérieurement.

Les candidat·es admis·es en liste principale et en liste complémentaire seront informé·es par mail **à partir du mardi 2 juin 2026**.

DEMANDE DE BOURSE OU LOGEMENT

Demande de bourse d'enseignement supérieur et demande de logement en cité universitaire

• Candidat·es scolarisé·es :

Les dossiers doivent être retirés début janvier dans les établissements d'origine ou au village universitaire si le candidat ou la candidate est déjà logé·e en cité.

Inscription possible par Internet.

• Candidat·es non scolarisé·es :

S'adresser directement au Crous de votre région.
Inscription possible par Internet.

Vous trouverez la liste des Crous sur : www.crous.fr

IMPORTANT

Pendant la formation, il est impossible d'envisager des études parallèles ou de poursuivre une activité annexe en raison de l'assiduité obligatoire à tous les cours et du nombre d'heures de cours par semaine d'environ 35 h.

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU DOSSIER DE CANDIDATURE

LES JUSTIFICATIFS À JOINDRE AU DOSSIER SELON LES CAS LES PLUS FRÉQUEMMENT RENCONTrés :

> **Je suis étudiant·e en 3^e année de Licence :** respecter les 2 phases de la procédure décrite

> **Je suis étudiant·e en 3^e année dans une école délivrant un diplôme de niveau II (équivalent à la Licence) :** respecter les 2 phases de la procédure décrite et joindre à l'envoi postal

- le relevé de notes des 2 premières années faisant apparaître les 120 crédits ECTS
- l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel.

> **J'ai une Licence ou un diplôme supérieur universitaire :** respecter les 2 phases de la procédure décrite

> **J'ai un diplôme de niveau II avec 180 crédits ECTS ou + :** respecter les 3 phases de la procédure décrite et joindre à l'envoi postal

- le relevé de notes faisant apparaître les crédits ECTS
- l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel.

> **Je suis Français.e ou ressortissant·e Européen·ne et j'ai un diplôme étranger :** prendre contact avec la Direction de la Scolarité – Bureau des Masters : admissions.masters@u-bordeaux-montaigne.fr qui vous enverra le dossier de candidature adéquat **à renvoyer au plus tard le 2 mars 2026** (le cachet de la Poste faisant foi).

> **Je ne suis pas de nationalité française et je ne réside pas en France ni dans l'UE :** prendre contact avec la Direction de la Scolarité – Bureau des Masters : admissions.masters@u-bordeauxmontaigne.fr

MOTIFS DE REFUS DU DOSSIER LES PLUS FREQUENTS :

> Dossier incomplet (il manque un justificatif).

> Frais d'inscription au concours non réglés.

> Attestation de bourse incomplète (manque 1 page) ou c'est la conditionnelle envoyée et non la définitive.

> Dossier déposé au secrétariat ou à la Poste après la date limite (2 mars 2026, le cachet de la Poste faisant foi). Attention aux horaires de service de la Poste.

> Diplôme non équivalent au niveau requis (180 crédits ECTS en cours ou validés).